



Salpêtre, fuite eau quel recours?

Par **sokette**, le 17/08/2011 à 13:59

Bonjour, rnj'ai déménagé le mois dernier, j'ai reçu un appel de mon ancien propriétaire me menaçant de ne pas me rendre ma caution car les encombrants ne sont pas passé enlever un sommier tapissier. rnDe ce fait , je me renseigne;nous ne voulions pas faire de problèmes mais ils s'avere que lorsque nous avons emmenagé le mur attenant a la salle de bain et au WC avait de l'humidité , problème qui devait resolu rapidement . entre temps nous avons eu un bebe et des travaux ont ete effectues .rnl'humidité du mur s'aggravait : un professionnel est venu : nous a informé que c était du salpêtre , les proprio m ont assuré que non et les travaux ont debute . la douche a du etre cassé et remplacé car l'eau s'infiltrait apparemment dans le sous sol, fuite d'eau toute un week end apres que le reparateur (qui a plusieurs fonctions)ait change une piece . j'aimerais savoir si j'ai un recours par rapport au salpêtre et a la fuite d'eau ? rnmerci beaucoup.

Par **mimi493**, le 17/08/2011 à 14:11

Rien, car vous n'avez rien fait durant le moment où vous étiez locataire.rnrnIl ne peut pas ne pas vous rendre le dépôt de garantie sans produire devis ou/et facture.

Par **sokette**, le 17/08/2011 à 15:30

le propriétaire etait parfaitement informé de la situation, c'est a patir du moment ou je les ai harcelé qu'il m ont donne le nom de la personne qui devait venir faire le devis depuis un an , ils m ont dit qu il n'arrivait jamais a le joindre , j'ai appele cette personne (que j'ai reussi a

joindre la première fois) et 3 jours après il est venu faire le devis.

Par **mimi493**, le **17/08/2011** à **15:46**

Vous lui avez envoyé une LRAR de mise en demeure ? Vous avez entamé la procédure judiciaire alors que vous étiez dans les lieux ?

Par **sokette**, le **17/08/2011** à **16:01**

non nous les avons menacé de mettre la procédure en marche et quelques jours après les travaux ont commencé, donc je ne peut rien faire. !!!

Par **mimi493**, le **17/08/2011** à **16:41**

Reste qu'il doit justifier la retenue sur le dépôt de garantie. Avez-vous laissé le meuble dans le logement ? Est-ce indiqué dans l'EDL de sortie ? Produit-il la facture du professionnel appelée pour sortir ce meuble ?

Par **sokette**, le **18/08/2011** à **10:13**

non il était sur la trottoir côté entrée secondaire car les personnes du syndicat mixte devaient venir le chercher. ils m'ont appelé hier pour me dire que c'était fait mais je n'arrive à joindre le propriétaire, message laissé mais pas de réponse.

Par **valou51**, le **17/02/2013** à **09:18**

Bonjour, Je suis locataire depuis le 1er Septembre 2012 dans un logement tout neuf. Une semaine après mon emménagement et signature du bail 1er dégât des eaux. Un tuyau du cumulus a été mal soudé et a inondé une bonne partie du logement. Le parquet flottant de ma chambre a été refait mais le reste est du carrelage et le salpêtre est apparu. Depuis taches d'humidités sur les murs. Le 28 Janvier 2013, 2ème dégât des eaux avec la même origine mais cette fois-ci le logement du dessus a été inondé également. J'attends l'expert. Toute ma chambre est inondée mais on m'a dit qu'il fallait attendre que cela sèche et que ça allait mettre un certain temps. J'ai comme qui dirait les pieds dans l'eau. Le problème est que le mur où loge le cumulus est inondé d'eau et tout mon papier de l'entrée se décolle et la moisissure apparaît. Il y a-t-il un recours possible vis-à-vis du propriétaire ? ou au niveau d'un dégrèvement de loyer ? Le salpêtre est vraiment un problème ainsi que l'odeur de la moisissure. **merci de vos réponses**